



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 août 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 26<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 mars 2012, à 10 heures

*Président* : M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Kelapile

## Sommaire

Organisation des travaux

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-25107X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Organisation des travaux** (A/C.5/66/L.28)

1. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail pendant la première partie de la reprise de la soixante-sixième session, établi sur la base de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/66/L.28).

2. **M. Benmehidi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle qu'à l'habitude, le projet de programme de travail est jugé provisoire. Comme par le passé, le Bureau devrait le modifier tout au cours de la session pour tenir compte du processus de consultations. Il conviendrait de consacrer suffisamment de temps à un débat approfondi et utile sur les questions que doit examiner la Commission, qu'elles soient nouvelles ou que leur examen ait été reporté, dont le plan-cadre d'équipement, le respect du principe de responsabilisation et un certain nombre de rapports du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne.

3. L'état d'avancement de la documentation pour la session demeure préoccupant : d'importants rapports ont été publiés en retard et certains ne le sont pas encore, ce qui est contraire au règlement intérieur de l'Assemblée générale et oblige les États membres et le Comité consultatif à travailler dans des délais limités, ce dont la qualité de leurs délibérations se ressent. À l'avenir, les rapports devraient être distribués six semaines avant le début de chaque session.

4. **M. Errázuriz** (Chili), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que le programme de travail de la Commission comporte des questions qui présentent une grande importance pour la Communauté, dont le plan-cadre d'équipement, les conditions d'emploi des juges des cours et tribunaux internationaux, les programmes critiques en matière de sûreté et de sécurité et les conditions de voyage en avion.

5. Notant que le plan-cadre d'équipement a déjà nécessité des engagements financiers considérables de la part de tous les États membres, les membres de la CELAC sont profondément préoccupés par le fait que les retards par rapport aux délais prévus et les dépenses connexes considérables pourraient entraîner une demande de ressources supplémentaires. Le Secrétariat devrait s'employer par tous les moyens à respecter les budgets et les délais initialement prévus. Estimant que

les bâtiments rénovés du complexe du Siège devraient refléter également le patrimoine culturel et historique de tous les membres des Nations Unies, la CELAC rappelle la demande formulée par son prédécesseur, le Groupe de Rio, tendant à consacrer un espace spécifique à la région Amérique latine et Caraïbes dans la partie du complexe ouverte au public.

6. S'agissant des conditions de voyage en avion, le Secrétariat devrait veiller à l'utilisation efficace des ressources, éviter les dépenses inutiles et promouvoir des économies, ce qui permettrait d'affecter des ressources à d'autres activités de fond financées au moyen du budget ordinaire. Lorsqu'elle examinera les possibilités de financement des dépenses imprévues et extraordinaires découlant des résolutions et des décisions du Conseil des droits de l'homme, la CELAC prendra en compte les propositions exposées dans les rapports pertinents du Secrétaire général et du Comité consultatif.

7. **M. Mayr-Harting** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom du pays en voie d'adhésion, la Croatie, des pays candidats, l'Islande, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République Yougoslave de Macédoine, des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ainsi que de la Géorgie et de la République de Moldova espère que les éclaircissements obtenus lors de la récente séance plénière informelle de l'Assemblée générale sur les méthodes de travail internes de la Cinquième Commission auront une application pratique et que des décisions seront prises collégialement et par consensus, sans hâte excessive ni multiplication des heures de séance.

8. Les États Membres ont fait preuve de souplesse lors de la partie principale de la soixante-sixième session en adoptant le budget-programme de 2012-2013 qui démontre que l'Organisation des Nations Unies demeure pertinente et continue de répondre à un besoin, tout en étant conscients de la crise économique mondiale et des contraintes croissantes auxquelles sont soumis les budgets nationaux. L'adoption et l'exécution du budget ne constituent pas un événement isolé : elles nécessitent les efforts continus des États membres. La stabilisation et la restructuration hautement nécessaires du budget doivent se poursuivre en 2012.

9. Compte tenu de la conjoncture financière difficile, il importe d'utiliser avec efficacité et

efficace les ressources de l'Organisation et de faire preuve d'une stricte discipline budgétaire. Les initiatives du Secrétaire général en matière de rationalisation, de classement des demandes de financement par ordre de priorité et de recensement des secteurs d'économie est la bienvenue. Le Secrétariat ne devrait pas s'en tenir à une budgétisation en augmentation régulière, mais élaborer des plans d'actions et contrôler les méthodes de travail de chaque département et programme pour suivre de près les dépenses renouvelables.

10. Les États membres de l'Union européenne, partisans convaincus du système des Nations Unies et d'un véritable multilatéralisme, sont également en faveur d'une Organisation efficace, efficiente et allégée dans laquelle les mandats seront mieux exécutés grâce à l'innovation et à la gestion du changement. Ils se félicitent donc des vues exprimées à cet égard par le Secrétaire général, lors de la partie principale de la soixante-sixième session, ainsi que du programme d'action quinquennal qu'il a présenté à l'Assemblée générale le 25 janvier 2012. Ils appuient pleinement la mission de l'Équipe de gestion du changement, à savoir renforcer la confiance envers l'Organisation des Nations Unies grâce à un Secrétariat moderne, actif et efficient, transparent et responsable, à la gestion responsable des ressources et à l'obtention de résultats d'excellente qualité. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de renforcer la confiance, d'associer le personnel aux activités, d'améliorer les méthodes de travail et de rationaliser les structures et les fonctions.

11. Passant à l'ordre du jour de la première partie de la reprise de la soixante-sixième session, l'intervenant rappelle qu'il est tout aussi essentiel d'assurer le financement adéquat de l'Organisation que de veiller à ce qu'elle soit administrée avec efficacité. Conformément à la résolution 64/248 de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission doit convenir de la future méthode de calcul du barème des quotes-parts, de manière à disposer d'une architecture financière viable et plus équitable, fondée sur la capacité de paiement effective des États membres. En l'absence d'un consensus sur cette question à la fin de la partie principale de la soixante-sixième session, les États membres de l'Union européenne ont proposé de constituer un groupe de personnalités afin d'examiner la méthode, comme cela a été fait avec succès en 1994. Le statu quo n'étant pas une option, ils demandent instamment que ce groupe soit créé immédiatement et

qu'il établisse un rapport qui serait examiné par le Comité des contributions et par la Cinquième Commission en décembre 2012. Étant donné que l'examen de cette question a déjà été reporté à la session en cours, cette proposition est la seule option rationnelle pour préparer les débats de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

12. L'Union européenne appuie vigoureusement le plan-cadre d'équipement et son objectif, créer un environnement de travail moderne, sûr et durable. S'il y a lieu de se féliciter des progrès des travaux concernant les bâtiments du Secrétariat et des conférences, ainsi que de la prise en compte d'éléments relatifs à la durabilité, des préoccupations persistent quant aux délais, au budget et à la gouvernance du plan. Les États membres de l'Union européenne déclarent fermement qu'ils n'accepteront pas la mise en recouvrement de nouvelles contributions et sont certains que les dépenses connexes peuvent et doivent être absorbées dans le cadre des budgets adoptés.

13. Un système de responsabilisation efficace dépend de la confiance mutuelle, de la coopération effective, d'objectifs communs, de chiffres fiables ainsi que de sanctions et d'incitations. Assurer la transversalisation d'une culture de la responsabilisation, y compris dans les activités quotidiennes de tous les fonctionnaires des Nations Unies, ressource la plus précieuse de l'Organisation, constitue une priorité essentielle pour l'Union européenne, qui se félicite de l'activité du Département de la gestion à cet égard. S'il y a lieu de se féliciter de la création d'une base aux fins de la gestion des risques, il n'en reste pas moins qu'un grand défi demeure, relier les résultats d'ordre institutionnel et administratif à la responsabilisation personnelle et à la gestion axée sur les résultats. La Cinquième Commission est saisie d'autres questions prioritaires, dont l'adaptation des normes régissant les conditions de voyage par avion, pour assurer un meilleur équilibre entre la bonne exécution des mandats et l'utilisation efficace des ressources, ainsi que le financement adéquat en temps opportun des dépenses découlant des décisions du Conseil des droits de l'homme.

14. **M<sup>me</sup> King** (Australie), parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que la première partie de la reprise de la soixante-sixième session offre à la Cinquième Commission l'occasion de fournir des orientations stratégiques et d'améliorer la transparence, l'efficacité, le fonctionnement et la gestion de l'Organisation des Nations Unies.

L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont exposé leurs vues sur les méthodes de travail internes de la Cinquième Commission à l'occasion de la séance plénière informelle que l'Assemblée générale a tenue le 10 février 2012 et appuient les principes décrits par l'observateur de l'Union européenne. Ils poursuivront, dans un esprit pragmatique, constructif et consensuel, la recherche de moyens de maintenir la discipline fiscale dans une conjoncture économique incertaine, d'assurer la bonne exécution des mandats et de promouvoir les réformes de grande ampleur annoncées par le Secrétaire général.

15. Une fonction de contrôle interne efficace, hautement professionnelle et administrativement indépendante au sein de l'Organisation des Nations Unies revêt une importance critique. Il convient d'examiner favorablement la proposition de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne tendant à rendre publics les rapports d'audit du BSCI, sous réserve de certaines garanties, ce qui favoriserait la transparence et la responsabilisation dans l'Organisation et accroîtrait la confiance du public envers l'ONU et sa participation à ses activités. Enfin, les délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise demeurent préoccupées par la cadence du plan-cadre d'équipement, qui doit être exécuté avec efficacité et dans la limite du budget prévu.

16. **M. Okochi** (Japon) rappelle les trois principales remarques faites par le représentant permanent du Japon au cours de la séance plénière informelle de l'Assemblée générale sur les méthodes de travail de la Commission. En premier lieu, les efforts visant à améliorer ces méthodes de travail devraient s'attacher essentiellement à parvenir à un accord en temps voulu, en connaissance de cause et fondé sur le consensus. À cet égard, la proposition du Bureau tendant à achever la première partie de la reprise de la session d'ici trois semaines est raisonnable et réalisable, si les délégations font preuve de souplesse dès le début des débats, plutôt que simplement à la fin. Tout dépassement sera coûteux. En deuxième lieu, la reprise de la session offre une excellente occasion de promouvoir davantage de confiance mutuelle au sein de la Cinquième Commission, ce qui est une tâche vitale, car le programme de travail ne se limite pas à l'approbation de ressources financières mais englobe des questions plus systémiques, dont un pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses, la responsabilisation et les conditions de voyage par

avion, qui nécessitent des approches communes pour concevoir un meilleur avenir pour l'Organisation. En troisième lieu, la proposition de la délégation japonaise tendant à modifier la pratique actuelle d'attribution des sièges, de telle sorte que les représentants des pays du Groupe des 77 et de la Chine puissent siéger à côté des représentants du Japon et d'autres États, a été accueillie très favorablement. L'intervenant espère que, alors que le Président de l'Assemblée générale poursuit ses efforts, qui comprendront un séminaire-retraite, cette proposition sera examinée comme mesure qui, si symbolique qu'elle soit, reflète la variété et le dynamisme du monde.

17. **M. Apakan** (Turquie) est certain que, lors de la première partie de la reprise de la soixante-sixième session, les États membres feront preuve de la souplesse et de l'esprit constructif qui a permis d'adopter le budget de 2012-2013, de manière à achever en temps voulu le programme de travail.

18. La délégation turque appuie les efforts visant à améliorer et à rationaliser les méthodes de travail de la Commission, ce qui nécessite que le Secrétariat et les États membres coopèrent. Dans leurs délibérations, les délégations devraient s'attacher à une prise de décision efficace, mettre l'accent sur les questions stratégiques, éviter la microgestion, mieux utiliser les services électroniques offerts par le Secrétariat et éviter de longs débats sur des questions examinées dans d'autres Grandes Commissions de l'Assemblée générale.

19. La distribution des documents dans un délai suffisant avant leur examen demeure une préoccupation, en dépit des efforts louables déployés par le Secrétariat pour assurer leur publication en temps voulu et bien que la situation se soit quelque peu améliorée. Si les délégations ont sans conteste le droit de demander des informations du Secrétariat, elles devraient, dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission, chercher à réduire le nombre de demandes de documents supplémentaires.

20. La délégation turque appuie fermement le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général, les activités de l'Équipe de gestion du changement et les efforts visant à améliorer le milieu de travail au Secrétariat. Il convient de promouvoir une culture de responsabilisation institutionnelle et personnelle. La gestion globale des risques et un cadre de contrôle interne constituent des mécanismes essentiels et toutes les initiatives entreprises, dont

celles qui visent à promouvoir la gestion axée sur les résultats, doivent être pleinement intégrées et harmonisées.

21. L'Organisation ne peut pas remplir efficacement sa mission si elle ne dispose pas de ressources suffisantes. La Turquie, qui s'acquitte de ses obligations financières dans leur intégralité et en temps voulu, estime que tous les États membres doivent faire de même et considère que sa contribution est équitable et conforme à l'actuelle méthode de calcul du barème des quotes-parts au budget ordinaire. L'évolution de la puissance économique des pays devrait être prise en compte dans le barème des traitements, conformément au principe de la capacité de paiement. À cet égard, la Turquie est prête à assumer d'autres engagements, en fonction de sa dynamique économique.

22. Il est naturel que les vues des États Membres sur un certain nombre d'éléments de l'ajustement du barème des quotes-parts divergent. Compte tenu de l'absence d'un consensus à la fin de la partie principale de la soixante-sixième session, la délégation turque s'est prononcée en faveur de l'examen de la proposition visant à constituer un groupe de travail intergouvernemental ad hoc sur cette question, mais n'est pas actuellement convaincue de la nécessité de créer un autre organe indépendant pour examiner cette question.

23. La délégation turque sait gré au Secrétaire général adjoint à la gestion et au Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement des efforts qu'ils ont déployés pour que la mise en œuvre du plan progresse. L'intervenant espère qu'une projection plus précise des crédits totaux nécessaires, notamment des dépenses connexes, sera présentée au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

24. **M<sup>me</sup> Puertas** (Pérou) dit que sa délégation s'emploiera pleinement à ce que les travaux de la première partie de la reprise de la session s'achèvent dans le délai de trois semaines proposé par le Bureau. Bien que le Secrétariat ait publié en temps voulu la plupart des documents de la session, il est important de constater que les retards dans la publication de plusieurs documents ont eu des incidences directes sur la présentation en temps voulu des rapports connexes du Comité consultatif. En outre, la Cinquième Commission ne pourra achever ses travaux dans les

délais prescrits, si les rapports ne sont pas publiés en temps voulu.

25. Le programme de travail comporte nombre de questions critiques, en particulier le budget-programme de l'exercice 2012, le plan-cadre d'équipement, le barème des quotes-parts concernant la répartition des dépenses entre les États membres, le Corps commun d'inspection et l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Une question particulièrement préoccupante s'agissant du budget 2012-2013 est l'absence de financement pour les dépenses imprévues et extraordinaires découlant de résolutions et de décisions du Conseil des droits de l'homme; il convient d'affecter des ressources financières appropriées pour faire face à ces besoins.

26. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) salue l'adoption, au cours de la partie principale de la soixante-sixième session, d'un budget financièrement responsable, qui reflète les contraintes budgétaires dans le monde entier et le fait que le Secrétaire général se soit employé à promouvoir une utilisation plus prudente des ressources et à encourager un meilleur comportement professionnel dans l'Organisation. La délégation des États-Unis souscrit aux remarques de l'observateur de l'Union européenne et de la représentante de l'Australie, parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande et compte tirer parti des bases de la réforme établie dans le budget, qui devrait comporter des mesures visant à appliquer en 2012 les réformes structurelles et relatives à la gestion durable.

27. Les questions inscrites au programme de travail de la première partie de la reprise de la session offrent aux États membres la possibilité de faire progresser des parties essentielles d'un programme de réforme qui devrait constituer une priorité pour tous ceux qui souhaitent renforcer l'Organisation. Les mesures concernant des questions telles que la responsabilisation, les conditions de voyage par avion, le pouvoir discrétionnaire limité du Secrétaire général en matière de dépenses, le rapport du Corps commun d'inspection pour 2011 et le programme de travail pour 2012, ainsi que la diffusion au public des rapports d'audit du BSCI pourraient renforcer la confiance envers l'Organisation et contribuer à la réalisation de sa mission.

28. La Cinquième Commission devrait continuer à insister sur la nécessité urgente d'assurer la rénovation du complexe du Siège dans la limite du budget adopté et dans les délais prévus. La délégation des États-Unis examine la proposition du Secrétaire général concernant des sources supplémentaires de financement du plan-cadre d'équipement et escompte recevoir davantage d'informations sur l'état d'avancement du projet. Une mise à jour de l'étude de faisabilité concernant les besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York au cours de la période 2014-2034 serait également utile. Pour les États prennent en toute connaissance de cause une décision sur les besoins futurs en locaux de l'Organisation à New York, le Secrétariat doit présenter des informations plus détaillées sur toutes les possibilités et démontrer quels sont ses besoins, ce qui lui permettrait de contribuer ainsi à l'analyse de toutes les possibilités sur le plan de leur coût et de leurs avantages, sans préjuger de la décision que l'Assemblée générale.

29. La recommandation formulée par le Comité consultatif dans son rapport sur le financement des dépenses imprévues et extraordinaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (A/66/7/Add.16) devrait être appliquée avant qu'un autre mécanisme de financement soit envisagé. La délégation des États-Unis étudie attentivement l'examen d'ensemble des régimes des pensions des membres de la Cour internationale de justice, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de ceux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (A/66/617). Tout en reconnaissant l'œuvre historique qu'accomplissent les juges dans des circonstances difficiles, elle estime que les décisions concernant les régimes des pensions devraient prendre en compte les options les meilleures pour le système des Nations Unies dans son ensemble.

30. La délégation des États-Unis abordera ultérieurement, dans le contexte du rapport du BSCI sur cette question (A/66/674) la proposition de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne tendant à afficher les rapports d'audit interne sur le site Web du BSCI et se borne actuellement à saluer cette mesure et l'attachement qu'elle démontre envers l'accroissement de la transparence. L'intervenant examinera également avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du

principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'ONU (A/66/692). Il faut constamment veiller à ce que l'Organisation s'attache à promouvoir une culture de responsabilisation dans tout le Secrétariat.

31. La délégation américaine est très préoccupée par le fait que personne ne dirige actuellement le projet Umoja, progiciel de gestion, et par les délais qui en résultent, mais félicite le Secrétaire général d'avoir nommé rapidement un Directeur intérimaire hautement qualifié, M. Ernesto Baca, qui vient du Programme alimentaire mondial; elle espère que ce projet progressera comme l'ont prévu les États membres.

32. Si les États-Unis appuient vigoureusement la réforme du Corps commun d'inspection, dans l'objectif de revitaliser cet organe et de créer davantage de possibilités de renforcer la responsabilisation et l'efficacité dans le système des Nations Unies, l'analyse des options offertes faite par le CCI est bien loin de la réforme hardie et ambitieuse qui lui permettra de promouvoir les résultats et la responsabilisation dans le système des Nations Unies.

33. La délégation américaine réaffirme sa conviction qu'un consensus véritable, volontaire et digne de ce nom constitue l'unique base légitime des décisions de la Cinquième Commission et escompte que la session se conclura dans les délais prescrits. Elle rappelle le motif auquel répond cet important principe, à savoir faire en sorte que les décisions budgétaires ne soient pas imposées par un groupe d'États à un autre et que toute décision soit approuvée par tous les États, développés ou en développement, petits ou grands.

34. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Cinquième Commission souhaite adopter le projet de programme de travail, étant entendu que le Bureau tiendra compte des vues exprimées et fera les modifications nécessaires.

35. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection** (A/66/34 et A/66/684)

36. **M. Zahran** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI pour 2011 et le programme de travail pour 2012 (A/66/34), dit que le CCI, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/270, continuera à améliorer son action et sa pertinence s'agissant de l'activité du système des Nations Unies,

sur la base du processus de réforme en cours, qu'il a lancé en 2003. La réforme porte sur cinq domaines : pertinence des rapports du CCI; suivi des recommandations du CCI; méthodes de travail; professionnalisation du personnel et composition du Corps commun. Des modifications en matière de gestion interne et la révision des procédures de travail, y compris des améliorations en matière d'assurance de la qualité, ont permis d'enregistrer des progrès dans les quatre premiers domaines. En revanche, l'optimisation de la composition du Corps commun, qui fait l'objet du cinquième domaine de réforme, n'a pu être réalisée par le seul Corps commun et nécessite une décision des États membres. Un examen interne des pratiques et méthodes d'évaluation du CCI a confirmé que les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation sont pleinement respectées.

37. En 2011, le Corps commun a achevé 11 rapports et une note, ce qui porte le nombre total d'évaluations pour 2010-2011 à 23. Il a consacré des ressources et humaines et financières substantielles à l'élaboration d'un système sur le Web afin de suivre l'application des recommandations par les organisations participantes. L'Assemblée générale a contribué à ce processus d'élaboration en autorisant le Secrétaire général à effectuer un versement anticipé correspondant à la part des coûts qui incombe à l'Organisation des Nations Unies. Ce mécanisme sera opérationnel à la mi-2012 et une formation sera dispensée aux États membres et aux organisations participantes. Le Corps commun s'est également employé à moderniser son site Web et à numériser ses archives, pour que tous ses produits soient disponibles en ligne d'ici la fin 2012.

38. Également en 2011, le Corps commun a mis à l'essai une nouvelle approche interactive en matière d'élaboration de son programme de travail pour 2012-2013, pour réduire la charge de travail de son Secrétariat et des organisations participantes. Pour 2012, le Corps commun a examiné et sélectionné, parmi les suggestions présentées par les organisations participantes, 12 nouveaux projets, dont 3 étaient demandés par des organes délibérants, au nombre desquels l'Assemblée générale. Pour 2013, il a établi une liste préliminaire de projets. Ces modifications faciliteront également la planification des ressources approuvées pour l'exercice biennal.

39. Le Corps commun participe activement aux initiatives à l'échelle du système. Ainsi, il a accueilli deux réunions à Genève pour appuyer l'évaluation de

l'initiative « Unis dans l'action » et, comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289, a détaché un inspecteur qui siègera à temps partiel au Groupe de référence sur l'évaluation à l'échelle du système créé par la Vice-Secrétaire générale. Le Corps commun se félicite des conclusions préliminaires de l'examen des consultants extérieurs indépendants, qui a confirmé que le CCI, unique organe de contrôle extérieur indépendant du système des Nations Unies chargé de réaliser des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système doit continuer à jouer un rôle central en créant un mécanisme d'évaluation plus efficace à l'échelle du système. L'intervenant espère que cette conclusion recevra l'aval de l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera les constatations des consultants ultérieurement, en 2012. Le Corps commun est prêt à assumer toute nouvelle tâche que les États membres souhaiteraient lui confier mais, comme l'ont souligné les consultants, un tel accroissement de la charge de travail n'est pas neutre sur le plan des coûts et aura des incidences sur la manière dont le Corps commun organise ses activités et ses ressources.

40. Le Corps commun reste déterminé à mettre en œuvre son mandat et est certain que la Cinquième Commission veillera à ce que les rapports du CCI soient débattus dans les organes délibérants pertinents, en particulier l'Assemblée générale, et que les recommandations du CCI et leur suivi soient dûment examinés

41. **M<sup>me</sup> Lee** (Secrétaire du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) présentant au nom du CCS et du Secrétaire général, la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2011 (A/66/684), rappelle que la note a été établie en application de la résolution 65/270 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de veiller à ce que ladite résolution soit mise en œuvre sans délai et de fournir un appui au Corps commun d'inspection. Pour chaque rapport du CCI, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a recueilli et regroupé les réponses fournies par les organismes et rédigé une note contenant la synthèse de ses réponses. Un rapport récapitulatif a été ensuite établi et envoyé aux organes directeurs et délibérants des organismes pour examen.

42. Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a continué à œuvrer en collaboration avec le Corps commun d'inspection à l'élaboration du programme de travail en fournissant des orientations aux inspecteurs et en examinant les rapports ayant des incidences à l'échelle du système. En outre, le secrétariat s'est employé sans relâche à communiquer les notes du Secrétaire général sur les rapports achevés à l'échelle du système dans les meilleurs délais. Grâce à cet étroit partenariat, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a reçu les rapports du Corps commun peu après leur publication. Les efforts qu'il a déployés pour que les organisations répondent plus rapidement aux demandes d'observations ont contribué à un processus plus efficace d'établissement de rapport. Il est de plus en plus courant que le secrétariat du CCS collabore étroitement avec les inspecteurs du Corps commun pendant l'établissement des projets de rapport, ce qui permet d'inclure les vues collectives des membres du CCS dans les documents définitifs. Le Conseil des chefs de secrétariat et son Comité de haut niveau trouvent continuellement de nouveaux moyens de renforcer la coopération entre le secrétariat du CCS et le Corps commun, dans la limite des ressources disponibles.

43. Le CCS apprécie hautement l'action du Corps commun. Le dialogue permanent entre le secrétariat du CCS et le Corps commun a nettement amélioré la coopération mutuelle en vue de promouvoir l'effort collectif aux fins d'un système des Nations Unies plus fort, plus efficace et plus efficient, uni dans l'action. Le Secrétaire général continuera à poursuivre une relation de travail plus étroite avec le CCI et à faire en sorte que le système des Nations Unies appuie ses objectifs à long terme, compte particulièrement tenu des mesures qui pourraient être prises pour renforcer le secrétariat du CCS.

44. **M. Mihoubi** (Algérie), parlant au nom du groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance à l'action du CCI, seul organe de contrôle externe et indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, de par son statut. Ces rapports sur des problèmes concernant l'ensemble du système sont utiles et pertinents pour tous les organismes des Nations Unies ainsi que pour les États membres et contribuent à favoriser une plus grande coordination.

45. Le Groupe des 77 salue les efforts faits par le CCI pour exécuter son programme de travail pour 2011. Les organes délibérants de tous les organismes

participants devraient examiner les rapports du CCI et leurs secrétariats devraient intégralement appliquer les recommandations acceptées. Il convient de se féliciter des progrès du Corps commun en matière de création d'un système de suivi des recommandations sur le Web. L'intervenant salue le fait que 90 % des organismes participants aient acquitté leur part des coûts inhérents à la conception du système et demandent instamment aux organismes qui ne l'ont pas encore fait de suivre leur exemple.

46. Le Groupe des 77 constate avec préoccupation que le Corps commun n'a pas pu concrétiser toutes les réalisations escomptées à moyen terme, telles qu'elles sont énoncées dans le cadre stratégique pour 2010-2011, faute d'une augmentation adéquate de ses ressources budgétaires, à l'exception des ressources allouées au système de suivi sur le Web. Il espère que le Secrétariat fournira des éclaircissements et rappelle que le cadre stratégique a été adopté par l'Assemblée générale.

47. Le Groupe des 77 prend acte du programme de travail du CCI pour 2012, souscrit à sa volonté d'éliminer l'arriéré de projets en cours et se félicite de la contribution des organismes qui ont soumis des suggestions de projets pour l'année à venir. Il salue la décision du Corps commun d'établir une liste préliminaire de questions pour son programme de travail de 2013, ce qui facilitera le processus d'approbation des ressources pour l'exercice biennal.

48. Les efforts inlassables du Corps commun visant à améliorer ses procédures de travail interne, à aligner ses pratiques sur les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à partager l'information, les données d'expérience et les pratiques optimales avec d'autres organes de contrôle, y compris le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne sont positifs. Une étroite coordination aidera à prévenir les chevauchements et les doubles emplois.

49. Le Groupe des 77 regrette que les États membres n'aient dans certains cas pas appliqué les résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a demandé que des visas soient délivrés pour les déplacements des inspecteurs du CCI et des membres de son secrétariat. Les États membres devraient tous s'abstenir d'une quelconque ingérence dans les affaires du CCI et accorder, sans condition, les facilités nécessaires pour permettre aux inspecteurs et au personnel du CCI de



s'acquitter de leur tâche. Le Groupe demeure fermement convaincu de la pertinence du Corps commun, de son mandat et du rôle important qu'il joue en sa qualité d'organe de contrôle externe indépendant.

50. **M. Prokhorov** (Fédération de Russie) salue les efforts du Corps commun visant à rendre ses méthodes de travail plus efficaces et se félicite du fait qu'en 2011, le CCI, outre de maintenir ses produits, a conçu un système de suivi sur le Web pour contrôler la mise en œuvre de ses recommandations. La collaboration accrue entre le CCI et d'autres organes de contrôle et de coordination et les contacts réguliers avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit faciliteront les débats sur le programme de travail du Corps commun et contribueront à éviter les doubles emplois, d'où une réduction des coûts.

51. Toute modification de la composition du CCI et du processus de sélection des inspecteurs doit faire l'objet d'un débat avec les États membres et être reflétée dans des amendements au statut du Corps commun. Ces modifications ne doivent nullement restreindre l'aptitude des États membres à proposer des candidatures, étant entendu que les candidats doivent avoir le profil requis tel que prévu dans le statut du CCI.

52. **M. Zahran** (Président du Corps commun d'inspection) dit qu'il répondra pleinement aux diverses questions posées par les délégations au cours des consultations officieuses. Comme suite aux observations du représentant de la Fédération de Russie, il précise que le CCI est tenu de respecter son statut. Les propositions de réforme que le CCI fait aux États membres s'inscrivent dans un effort concerté et permanent, par lequel il cherche à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'amélioration de ses méthodes de travail. Le choix des inspecteurs est une prérogative des États membres; leur priorité essentielle devrait être de proposer les candidats les plus qualifiés, conformément au statut du CCI et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'intervenant constate avec satisfaction que la composition actuelle du Corps commun reflète des normes élevées et escompte que le recrutement des candidats les mieux qualifiés demeurera une priorité pour les États membres.

53. Un autre domaine d'amélioration concerne l'amélioration de la collaboration entre le Corps

commun et les organismes participants. L'intervenant a écouté avec satisfaction la déclaration prononcée au nom du Secrétaire général et confirme que la coopération avec le secrétariat du CCS a facilité la sélection des thèmes que les organismes ont proposé d'inclure dans le programme de travail. Ces thèmes portent sur des questions à l'échelle du système et des évaluations demandées par des organes délibérants des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale.

54. **M<sup>me</sup> Lee** (Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination) dit qu'elle sera heureuse de répondre à toutes questions des délégations.

55. **Le Président** demande quelle entité est la mieux placée pour contrôler les inspecteurs du CCI et quels sont les meilleurs indicateurs de résultat.

56. **M. Zahran** (Président du Corps commun d'inspection) répond que le Corps commun relève de la compétence des États membres, qui constituent l'autorité la plus élevée du système des Nations Unies. Aucun des autres organes de contrôle, qu'il s'agisse du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, du Bureau des services de contrôle interne ou du Comité des commissaires aux comptes, n'a les compétences ou le mandat nécessaires pour évaluer l'action du CCI. Le CCI, parce qu'il est le seul organisme de contrôle indépendant externe à l'échelle du système doit être supervisé, orienté et conseillé par les États membres.

#### **Point 142 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (A/66/674)**

57. **M<sup>me</sup> Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des Services de contrôle interne sur la proposition concernant la diffusion ou la communication des rapports d'audit (A/66/674) dit que le rapport, présenté en application de la résolution 66/236 de l'Assemblée générale, expose les paramètres et modalités de publication des rapports d'audit interne. Le BSCI a veillé à inclure des mesures afin de préserver le caractère sensible et confidentiel des renseignements contenus dans les rapports, en se fondant sur les dispositions de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale, sur les circulaires du Secrétaire général sur le Règlement du personnel et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2011/1) et sur le classement et le maniement

d'informations sensibles ou confidentielles (ST/SGB/2007/6). De plus, le Bureau a consulté des responsables du Département de la gestion, du Bureau des affaires juridiques et du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et a pris leurs observations en considération pour établir le texte définitif du rapport.

58. La publication des rapports d'audit serait de nature à améliorer la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne le coût, l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU. De plus, étant donné que les rapports d'audit interne décrivent souvent les points forts du fonctionnement de l'Organisation, leur publication pourrait avoir des incidences sur l'opinion que le public se fait de celle-ci et lui montrer que l'Organisation a la volonté de s'attaquer aux manquements de manière responsable et en temps opportun.

59. **M. Mihoubi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réaffirme son appui en faveur de l'indépendance opérationnelle du BSCI, tel que reflétée dans la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Le Groupe apprécie également l'assistance que le Bureau fournit au Secrétaire général dans l'accomplissement de ses responsabilités de contrôle interne; cet appui prend la forme d'audits internes, d'activités de contrôle, d'inspections, d'évaluations et d'enquêtes concernant les ressources et le personnel de l'Organisation. Rappelant les rôles séparés et distincts des mécanismes de contrôle internes et externes, l'intervenant invite le BSCI à poursuivre une coordination et des consultations régulières avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection.

60. Le Groupe apprécie l'activité des organismes de contrôle internes et externes et accorde une grande importance à la transparence et à la responsabilisation. S'agissant de la distribution des rapports d'audit interne du BSCI, l'intervenant rappelle que cette question a été débattue dès 1993 et note qu'au paragraphe 12 de sa résolution 64/263, l'Assemblée générale a rappelé que seuls les États membres peuvent demander à ce que leur soient communiqués les rapports du BSCI. Le Groupe regrette que ces dispositions n'aient pas été respectées.

61. Le rapport à l'examen a été présenté en application du paragraphe 1 de la section I de la

résolution 66/236 de l'Assemblée générale, qui concerne les recommandations contenues dans les rapports du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (A/64/288 et A/66/299). L'actuel débat ne concerne donc pas les activités du BSCI, mais plutôt un examen de son mandat, tel qu'énoncé dans les résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 64/263 de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 a pris note des problèmes évoqués dans le rapport et cherchera à obtenir des éclaircissements au sujet de plusieurs termes employés ainsi que de la compatibilité de la proposition concernant la diffusion ou la communication des rapports d'audit avec les mandats existants du BSCI et le cadre de contrôle général du système des Nations Unies.

62. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) se félicite des efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour promouvoir la transparence à l'Organisation des Nations Unies et félicite le Secrétaire général d'avoir pris conscience du fait que les initiatives relatives à la diffusion renforceraient la confiance du public envers l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies se trouve à un stade critique en ce qui concerne son traitement de la transparence, valeur à laquelle elle s'attache dans ses activités promotionnelles et qui constitue un des idéaux de notre époque. De nombreux États ont déjà établi de nouvelles normes de divulgation et de transparence concernant les méthodes de travail des établissements publics. De très nombreux autres États se sont engagés à prendre des mesures de cet ordre. Alors que les peuples du monde entier exigent davantage de responsabilisation et de transparence de leurs gouvernements, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas rester à la traîne mais veiller à être un chef de file et à respecter les mêmes normes; les États membres devraient appuyer les efforts de l'Organisation sur cette voie.

63. Le mouvement mondial en faveur de la transparence est motivé par le fait que les établissements publics répondront davantage aux besoins de la population qu'ils desservent et seront plus responsables s'ils sont plus ouverts. Une transparence accrue contribue également à renforcer la confiance des parties prenantes dans ces institutions, ce qui permet une augmentation des engagements, des ressources et des possibilités. Les établissements publics attachés à l'ouverture sont également mieux

placés pour se défendre contre ceux qui les utiliseraient à des fins privées.

64. En tant qu'institution publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies ne rend pas uniquement compte aux États membres mais aussi aux citoyens qui la financent et dépendent d'elle. Il serait difficile de pouvoir prétendre que les journalistes et les chercheurs n'ont pas, tout comme les diplomates, le droit de lire des rapports d'audit interne du BSCI. Tout fait déplaisant que la publication de ces rapports rendrait public sera révélé un jour ou l'autre, quelles que soient les décisions que prendront les États membres. L'Organisation doit donc choisir si elle va traiter ces diffusions d'une manière qui laisse à entendre qu'elle a quelque chose à cacher ou d'une manière qui montre qu'elle est une institution mûre et compétente, disposée et apte à recenser et à rectifier ses manquements.

65. La proposition aura également des incidences positives sur la qualité des rapports d'audit interne. La publication officielle des rapports donnera aux responsables conscience de leur rôle et les incitera à effectuer des changements, tandis que les citoyens pourront accéder aux conclusions des audits et aux interventions de l'administration. Les États membres devraient se fonder sur le jugement de la Secrétaire générale adjointe, spécialiste internationale des audits, à laquelle ils ont confié la mission d'améliorer le fonctionnement du BSCI et de l'Organisation. L'intervenant prie instamment les États membres d'accueillir le rapport avec enthousiasme.

66. **M. Yanouka** (Israël) salue la proposition du BSCI sur la diffusion et la communication des rapports d'audit interne. Le contrôle interne est un élément critique de toute organisation, et en particulier d'une organisation aussi importante et complexe que l'Organisation des Nations Unies. L'intervenant réaffirme l'appui de la délégation israélienne au BSCI, qui remplit l'une des fonctions les plus difficiles et les moins gratifiantes de l'Organisation. Diffuser au public les rapports d'audit interne sur le site Web du BSCI contribuera à améliorer l'opinion qu'a le public de l'Organisation des Nations Unies et à dissuader tout comportement répréhensible. La Cour suprême d'Israël a pris conscience de l'importance des audits internes. Dans l'un de ses décrets, elle a affirmé que la bonne gouvernance est définie par l'existence d'un examen critique; pour être efficaces et renforcer les organismes

de contrôle, les conclusions critiques doivent pouvoir être examinées par le public en temps voulu.

*La séance est levée à 11 h 50.*